

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1924)  
**Heft:** 47

**Register:** Cours du change entre la Suisse et la France pendant le mois de mars 1924

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

au 29 février ; il a diminué de 1.360 au cours de ce mois.

Le chômage complet a subi jusqu'ici les fluctuations suivantes :

Fin février 1920.....	4.979
Fin février 1921.....	42.705
Fin février 1922.....	99.541 (point culm.)
Fin février 1923.....	52.734
Fin septembre 1923.....	22.830
Fin décembre 1923.....	26.873
Fin janvier 1924.....	28.480
Fin février 1924.....	27.120

Le chômage complet a diminué dans les groupes d'activité ci-après : Main-d'œuvre sans formation professionnelle (510) ; bâtiment et branches annexes (481) ; agriculture et horticulture (202) ; services domestiques (174) ; horlogerie et bijouterie (122) ; industrie textile (95) ; industries de l'alimentation et des tabacs (62) ; industries du vêtement et du cuir (54) ; industries métallurgique, mécanique et électrotechnique (51) ; arts graphiques et industrie du papier (50) ; sylviculture et pêche (49) ; industries du bois et du verre (30) ; transports (27) ; exploitation de mines et tourbières (5).

Le chômage complet a augmenté dans les groupes ci-après : industrie hôtelière (352) ; commerce et administration (112) ; professions libérales et intellectuelles (56) ; industrie chimique (32).

*Chômeurs partiels.* — Le nombre des chômeurs partiels s'élevait au 29 février à 11.985 contre 12.661 à fin janvier. Le chiffre actuel représente encore le 12,6 % du maximum atteint à fin avril 1921.

Le chômage partiel a diminué dans les groupes d'activité ci-après : industries métallurgique, mécanique et électrotechnique (293) ; industries du vêtement et du cuir (186) ; horlogerie et bijouterie (181) ; industries de l'alimentation et des tabacs (168) ; main-d'œuvre non spécialisée (109) ; industrie chimique (52) ; industrie du bâtiment et branches connexes, peinture (33) ; agriculture et horticulture (5) ; industries du bois et du verre (5) ; commerce et administration (4).

Il y a, par contre, une augmentation dans les groupes ci-après : industrie textile (318) ; arts graphiques et industrie du papier (28) ; sylviculture et pêche (16).

Le nombre total des chômeurs a diminué de 2.036 au cours du mois de février.

### COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE PENDANT LE MOIS DE MARS 1924

	Franc suisse à Paris	Franc français à Genève
1 <sup>er</sup> mars.....	—	—
10 mars.....	465,25	24,05
20 mars.....	339,50	21,25
31 mars.....	317,25	29,25
	<i>Cours extrêmes</i>	
11 mars.....	468,75	20,93
24 mars.....	316 »	—
25 mars.....	—	31,95

### IMPORTATION — EXPORTATION — DOUANES RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS Suisse.

#### IMPORTATION

##### Autorisation générale d'importation

- 117 a Vin naturel en fûts jusqu'à 13° d'alcool inclusivement.  
(F. O. S. C. du 28 mars 1924.)  
**Chevaux de boucherie**

Le Département fédéral de l'Economie publique (office vétérinaire) fait savoir que des autorisations d'importation de *chevaux de boucherie* seront délivrées pour un certain temps et en quantité limitée, dès mai prochain, sous certaines conditions.

(F. O. des Chemins de fer, n° 285/24)

Le Secrétariat de la Chambre se tient à la disposition des intéressés pour fournir tous renseignements à ce sujet.

#### France.

#### EXPORTATION

##### Prohibitions de sortie

- 1 bis Chevaux de boucherie.  
(Décret du 11 mars 1924, J. O. du 12 mars 1924.)
- 74 — Malt (orge germée).
- 76 — Grains perlés et mondés.  
(Décret du 24 mars, J. O. du 27 mars 1924.)
- Déchets et débris de cuivre pur ou allié, tels que rognures, mitrailles, tournures et autres, toutes vieilles matières à base de cuivre, provenant de tombants, déchets ou rebus ; cuivre pur ou allié coulé en masses brutes, lingots ou plaques, et tous résidus cuivreux, même à faible teneur en cuivre.  
(Décret du 25 mars, J. O. du 26 mars 1924.)

Les dispositions de l'avis inséré au *Journal Officiel* du 21 avril 1923 sont modifiées et complétées comme suit :